



## Dégât électrique et indemnisation valeur du neuf

Par **cocoboon**, le **03/08/2017** à **15:02**

Bonjour à toutes et à tous

Suite à un sinistre dû à la foudre, mon assurance m'a indemnisé divers biens endommagés (tv etc..) sur la base de la valeur à neuf. Est-ce obligatoire de fournir les factures des biens que je vais acquérir à mon assureur? Si oui, puis-je éventuellement acheter autre chose (par exemple pc à la place d'un téléviseur...)?

Merci

Par **chaber**, le **03/08/2017** à **16:06**

bonjour

Si l'assureur vous a indemnisé sans retenir de vétusté, selon la clause de votre contrat, il n'est pas nécessaire de lui fournir des factures

Par **morobar**, le **03/08/2017** à **17:02**

Bonjour,  
Vous n'êtes même pas obligé d'acheter quoique ce soit.

Vous pouvez donc jouer au casino ou acheter un PC...